

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 17 janvier 2018

La Métropole du Grand Paris accompagne les communes dans la revitalisation de leurs centres villes et y consacre une 1^{ère} enveloppe budgétaire de 5 millions d'euros

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et Jean-Marc NICOLLE, Maire de Kremlin-Bicêtre, Conseiller métropolitain et animateur du groupe de travail « Centres-villes vivants » ont présenté lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 16 janvier 2018 au siège de la Métropole, le programme métropolitain « centres villes vivants » issu des travaux conduits depuis quatre mois.

Le sujet de la dévitalisation des centres-villes ne se limite malheureusement pas aux seules villes moyennes en zones rurales, au profit desquelles le Gouvernement a annoncé à Rodez en décembre dernier, son plan « Action Cœur de ville ». C'est pourquoi, Patrick OLLIER a saisi le ministre de la cohésion des territoires pour une extension de ce dispositif aux communes de la MGP de moins de 20 000 habitants (elles sont 40), confrontées à la paupérisation de leurs centres-villes.

Dès le mois de mai dernier Patrick OLLIER avait saisi les maires des 131 communes de la Métropole de cette problématique et installé le 31 août 2017 un groupe de travail dédié, lequel a rendu le fruit de ses réflexions en décembre 2017.

Cette initiative est avant tout le fruit du retour d'expérience de l'application des dispositions relatives à la préemption des baux commerciaux de la loi « loi OLLIER ». Le dispositif retenu permettra d'accompagner dès le printemps 2018, les communes qui le souhaiteront, dans leur projet de revitalisation des centres-villes. « *La Métropole des maires aide les maires de la Métropole. Notre ambition est de construire une métropole du XXI^{ème} siècle attractive, rééquilibrée et résiliente, au rayonnement mondial* » a résumé Patrick OLLIER.

Le programme et la méthode adoptés par la Métropole du Grand Paris, en lien avec les communes membres, repose sur 5 piliers :

1- Un pacte métropolitain pour la revitalisation des centres-villes

Outre la Métropole, il réunira toutes les communes intéressées par le dispositif, mais également les EPT, et les institutions de toutes natures qui interviennent ou peuvent intervenir dans les opérations de financement, d'ingénierie urbaine ou commerciale, de requalification ou d'aménagement de l'espace public, mais également les chambres consulaires, les agences d'urbanisme, des bailleurs publics et privés, des associations de commerçants, ou encore des entreprises privées qui souhaiteront s'engager. L'idée sous-jacente est de créer un véritable effet de levier pour enrayer la dévitalisation des centres-villes et lancer une dynamique collective.

2- Un engagement financier de la Métropole du Grand Paris

La MGP apportera en 2018, une première enveloppe de 5 millions d'euros, via la mise en place d'un Fond d'intervention métropolitain de soutien au Commerce, à l'Artisanat et aux Services (FIMACS). Il permettra notamment d'aider les communes dans la mobilisation des moyens de préemption des baux commerciaux, voire des murs commerciaux.

3- Un appel à manifestation d'intérêt adressé aux communes et EPT

Un courrier a été adressé aux 131 maires et aux 11 présidents d'EPT pour leur préciser les contours de la démarche en cours, et inviter ceux qui seraient intéressés par un partenariat autour d'une stratégie globale de redynamisation de leurs centres-villes à se manifester.

Les résultats de cet appel à manifestation d'intérêt seront dévoilés mi-mars à l'occasion du Salon international des professionnels de l'immobilier MIPIM qui se tient à Cannes.

4- Un contrat métropolitain de développement spécifique à chaque commune candidate

Le contrat métropolitain de développement est un contrat pouvant être conclu entre la Métropole du Grand Paris et une ou plusieurs communes et/ou Etablissements publics territoriaux. C'est un outil de pilotage partagé entre la commune et la Métropole qui décrit leurs engagements réciproques ainsi que ceux des autres acteurs soucieux de s'engager dans la démarche. **La mise en place de contrats spécifiques avec les communes retenues – en commençant par celles qui en ont le plus besoin** - permettra de soutenir les projets des communes en respectant leurs spécificités et la volonté des maires. La mise en œuvre des opérations relève pour l'essentiel, des communes. Celles-ci seront accompagnées par la Métropole, autant qu'elles le souhaitent.

5- Un observatoire métropolitain des centres-villes

Cet observatoire, qui réunira à minima, la MGP, les services de l'Etat (DRIEA), la Caisse des dépôts, les agences d'urbanisme APUR et IAU et les chambres consulaires, aura pour objectif d'étudier l'évolution des principales dynamiques territoriales à l'œuvre, via la collecte des données et offrir un moyen d'évaluation et d'aide à la définition des stratégies communales. **Ses travaux contribueront à une meilleure connaissance des situations des centres-villes de la Métropole.** L'observatoire sera un espace ressource pour les communes, centralisant les informations relatives à la revitalisation des centres-villes. Il aura également pour mission de suivre la mise en œuvre des contrats métropolitains de développement conclus autour de la thématique « centres villes vivants ».

La Métropole du Grand Paris a été pensée et est mise en œuvre pour améliorer la vie quotidienne de ses habitants et contribuer à un rééquilibrage territorial. Elle agit en conséquence et met en place des initiatives concrètes rassemblant la majorité des parties prenantes. Les conclusions de ce groupe de travail reflètent la volonté de la Métropole d'agir en faveur de la préservation et du renforcement des services de proximité, de l'amélioration des lieux de vie et du développement des innovations urbaines.

Vous trouverez le **calendrier des prochaines étapes** ainsi que le dossier de presse en pièce jointe.

Contact presse : Maria BREIDY - Directrice de la communication
Téléphone : 01 82 28 78 00 – maria.breidy@metropolegrandparis.fr